



01/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

Rapport d'orientation budgétaire 2017

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRe

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121 - 8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés par rapport au débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire. - Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. - Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

Mais ainsi que la municipalité en a pris l'habitude, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

Ces documents seront très largement rendus publics. Disponibles à la mairie, puis sur le site internet, tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la ville. D'ailleurs, il est rappelé que cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : lors du débat d'orientation budgétaire, de la présentation du compte administratif puis du budget, ainsi que par les délibérations modificatives.

La pleine transparence dans la gestion des finances de la commune est un engagement auprès de tous ceux qui y contribuent.

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL.

L'année 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

➤ Contexte national

- Un taux de chômage qui amorce une décrue (10.4 % en 2015 ; 10 % en 2016 ; 9.9 % en prévision 2017)
- Une prévision de croissance du PIB qui se maintient à 1.3 % en 2017 après 1.3 % en 2016
- Une inflation à la hausse à 1.2 % qui renforcerait l'activité des entreprises mais pourrait affecter à moyen terme le dynamisme de la consommation des ménages
- En 2017, poursuite de la consolidation des finances publiques, avec une trajectoire de réduction des déficits avec une dette stabilisée sous la barre des 100 % du PIB (soit 96 %)
- Déficit public en 2017 de 2,7 % du PIB contre 3,3 % en 2016

➤ La loi de finances et les collectivités locales en 2017 :

- Un volet important, les collectivités territoriales devront absorber une quatrième tranche de réduction des dotations de l'Etat. Si d'après les annonces de l'exécutif, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des trois années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera conséquent.
- Ces contraintes réelles ont un impact très important pour les finances de nos collectivités. Il faut ajouter à cela, l'augmentation du point d'indice d'1,20%, réalisée sur deux années, coûtera à la commune en année pleine + de 52 000 € et de manière récurrente. La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes-points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre 012 du budget communal.
- La retenue au titre du FPIC sera maintenue au niveau de 2016
- Le FCTVA, élargi à certaines dépenses d'entretien du patrimoine, doit apporter des recettes complémentaires
- La revalorisation de 0.4 % des bases des valeurs locatives

➤ L'environnement des collectivités locales en 2017 :

- Un renforcement du rôle des intercommunalités avec des compétences étendues.
- Des missions de proximité renforcées : la délivrance des cartes d'identités, l'enregistrement et la dissolution des Pactes Civils de Solidarité.

La situation financière de la commune

En 2016, principalement quatre grands objectifs avaient été définis :

- La poursuite des investissements structurels
- Le soutien financier aux associations
- Le maintien des prestations communales aux familles
- La recherche constante d'économies et d'efficacité.

Ainsi la balance générale du compte administratif 2016 s'établirait comme suit :

	D	R
FONCTIONNEMENT	11 085 562	18 526 626
INVESTISSEMENT	7 943 576	4 149 187
TOTAL	19 029 138	22 675 813

En tenant compte de la reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser le CA 2016 présenterait un excédent total de 3 646 675 €.

Les dépenses en RAR sont constituées principalement du :

- Chapitre 204 pour 340 000 €
- Chapitre 20 (études) pour 200 000 €
- Chapitre 21 (SDEEG + travaux et équipements) pour 1 500 000 €
- Opération 19 (salle multisports) pour 100 000 € (études, géomètre, mission SPS ...)

Solde intermédiaire de gestion provisoire :

	2014	2015	2016
RRF	13 340 653	14 197 680	14 101 274
DRF (hors dette)	9 778 571	9 657 341	10 155 832
Epargne de gestion	3 562 082	4 540 339	3 945 442
Intérêts des emprunts	591 346	568 560	549 226
CAF BRUTE	2 970 736	3 971 779	3 396 216
Capital des emprunts	535 209	556 360	578 594
CAF NETTE	2 435 527	3 415 419	2 817 622
encours dette au 31/12/N	14 626 342	14 324 754	13 721 596
capacité de désendettement	4,11	3,15	3,48

On constate une diminution des recettes réelles de fonctionnement :

- Absence d'encaissement de l'IFER 2016 (ainsi que celui de 2015) soit 240 000 €
- Baisse des bases de la taxe d'habitation (prévisions à 13 026 000 et définitives à 12 810 385)
- Baisse des recettes de la fiscalité sur la T.add. des droits de mutation – 150 000 €

Ces diminutions sont amorties partiellement par des recettes supplémentaires :

- Un complément de CFE sur les années 2014 et 2015 : + 150 000 €
- Recettes complémentaires liées à la mutualisation de la restauration scolaire avec la ville de Mios + 50 000 €

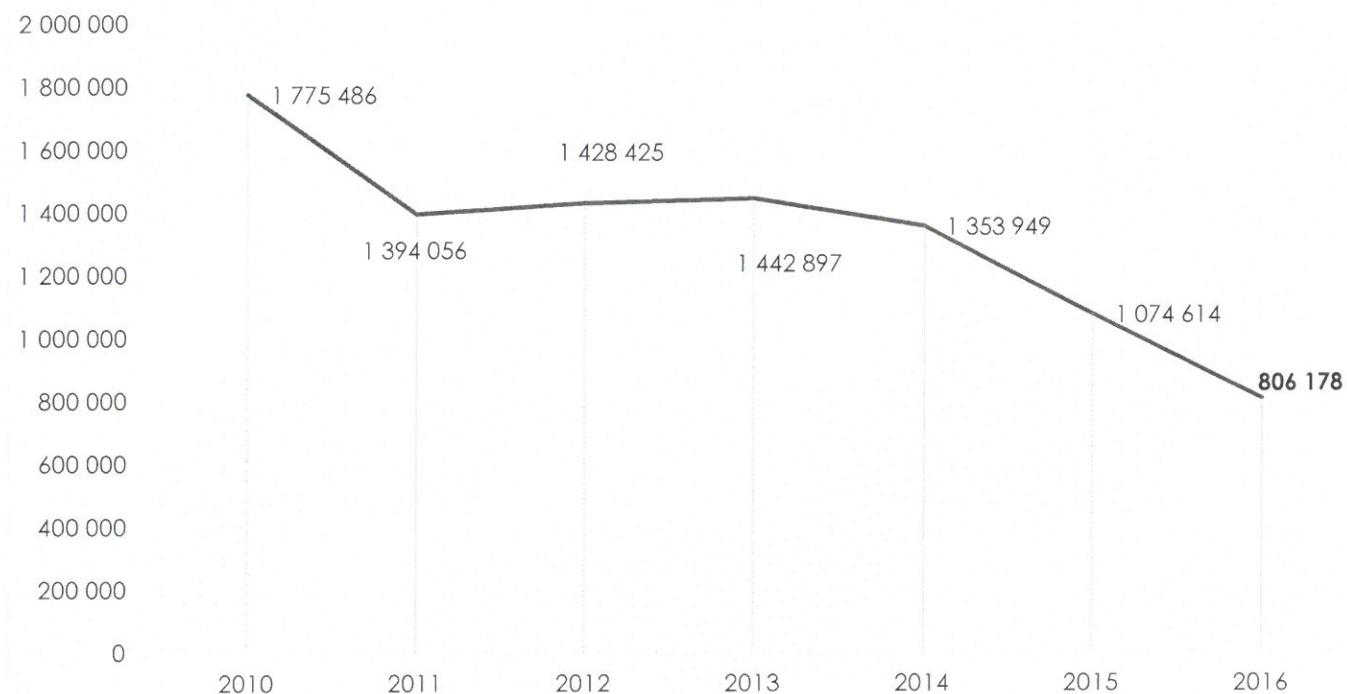
Les faits marquants pour 2016 ont été :

- L'éligibilité au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 80 350 €
- La contribution pour la 3^{ème} année au redressement des finances publiques soit 277 237 € [283 283 € en 2015 et 95 191 € en 2014]

	2014	2015	2016
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	95 191 €	95 191 €	95 191 €
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2015		242 665 €	242 665 €
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2016			244 999 €
Écrêtement 2015		40 618 €	40 618 €
Écrêtement 2016			32 238 €
Perte annuelle cumulée depuis 2013	95 191 €	378 474 €	655 711 €

Et qui se traduit par notre DGF comme suit :

Evolution de la dotation forfaitaire

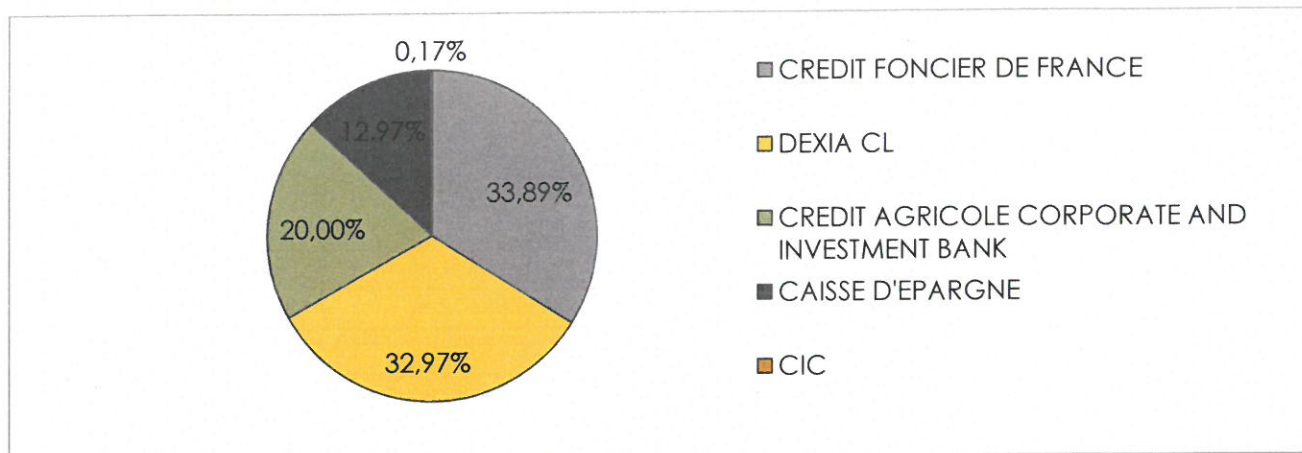


Caractéristiques de notre dette :

Au 31 décembre 2016, le capital restant dû s'élève à 13 721 596.17 € :

Répartition par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 649 783.03 €	33.89%
DEXIA CL	4 524 542.31 €	32.97%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 744 642.00 €	20.00%
CAISSE D'EPARGNE	1 779 946.49 €	12.97%
CIC	22 682.34 €	0.17%
Ensemble des prêteurs	13 721 596.17 €	100.00%



L'encours de notre dette est largement sécurisé :

78.42 % de l'encours est classé en A1 et 21.58 % en B1, qui représentent les deux classes les plus sécurisées du tableau défini par la charte de bonne conduite dite « charte Gissler ».

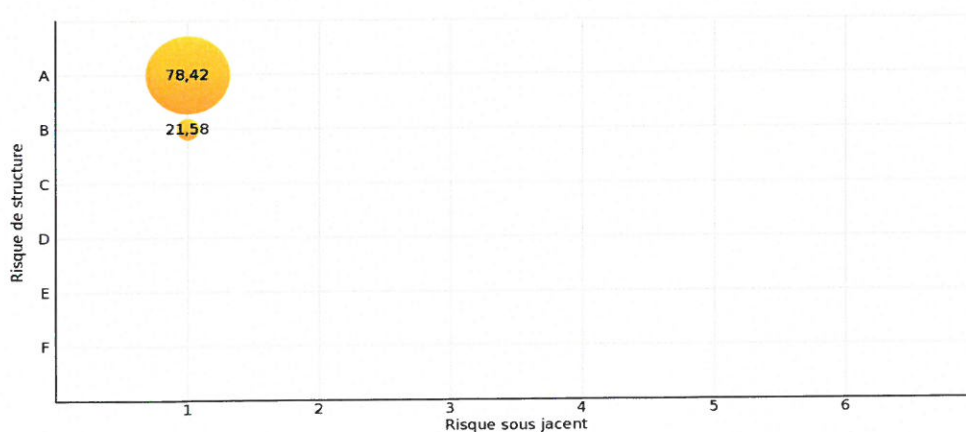
Dette par type de risque et taux moyens

Type	Capital Restant Dû au 31/12/2016	% d'exposition	Taux moyen	
Fixe	9 729 085.77 €	70,90 %	4,50 %	A1
Variable	1 030 906.83 €	7,52 %	0,01 %	A1
Barrière	2 961 603.57 €	21,58 %	4,01 %	B1
Ensemble des risques	13 721 596.17 €	100,00 %	4,05 %	

Dette selon la charte de bonne conduite

Taille de la bulle = % du CRD

Risque faible



« Charte Gissler »

Risque élevé

Tableau du profil d'extinction de la dette par exercice du 01/01/N au 31/12/N :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	14 324 754.98 €	603 158.81 €	* 565 536.77 €	* 1 168 695.58 €	13 721 596.17 €
2017	13 721 596.17 €	627 488.58 €	* 544 443.72 €	* 1 171 932.30 €	13 094 107.59 €
2018	13 094 107.59 €	653 053.02 €	* 524 510.49 €	* 1 177 563.51 €	12 441 054.57 €
2019	12 441 054.57 €	679 916.03 €	* 504 692.52 €	* 1 184 608.55 €	11 761 138.55 €
2020	11 761 138.55 €	606 144.26 €	* 485 293.17 €	* 1 091 437.43 €	11 154 994.29 €
2021	11 154 994.29 €	594 066.53 €	* 464 243.19 €	* 1 058 309.72 €	10 560 927.76 €
2022	10 560 927.76 €	610 117.32 €	* 443 542.58 €	* 1 053 659.90 €	9 950 810.44 €
2023	9 950 810.44 €	539 008.71 €	* 421 221.46 €	* 960 230.17 €	9 411 801.73 €
2024	9 411 801.73 €	512 575.32 €	* 399 696.24 €	* 912 271.56 €	8 899 226.41 €
2025	8 899 226.41 €	532 296.15 €	* 377 754.86 €	* 910 051.01 €	8 366 930.26 €
2026	8 366 930.26 €	553 018.12 €	* 354 788.07 €	* 907 806.19 €	7 813 912.14 €
2027	7 813 912.14 €	551 901.61 €	* 331 347.66 €	* 883 249.27 €	7 262 010.53 €
2028	7 262 010.53 €	566 155.49 €	* 308 748.03 €	* 874 903.52 €	6 695 855.04 €
2029	6 695 855.04 €	580 797.34 €	* 283 668.27 €	* 864 465.61 €	6 115 057.70 €
2030	6 115 057.70 €	602 100.91 €	* 258 459.21 €	* 860 560.12 €	5 512 956.79 €
2031	5 512 956.79 €	621 102.16 €	* 232 479.67 €	* 853 581.83 €	4 891 854.63 €
2032	4 891 854.63 €	645 456.47 €	* 205 485.23 €	* 850 941.70 €	4 246 398.16 €
2033	4 246 398.16 €	672 040.55 €	* 176 981.88 €	* 849 022.43 €	3 574 357.61 €
2034	3 574 357.61 €	699 980.57 €	* 147 420.68 €	* 847 401.25 €	2 874 377.04 €
2035	2 874 377.04 €	729 350.71 €	* 116 730.03 €	* 846 080.74 €	2 145 026.33 €
2036	2 145 026.33 €	693 554.45 €	* 85 882.34 €	* 779 436.79 €	1 451 471.88 €
2037	1 451 471.88 €	676 005.21 €	* 54 513.07 €	* 730 518.28 €	775 466.67 €
2038	775 466.67 €	525 204.94 €	* 24 253.88 €	* 549 458.82 €	250 261.73 €
2039	250 261.73 €	250 261.73 €	7 033.04 €	257 294.77 €	0.00 €

Les orientations budgétaires pour 2017

La préparation budgétaire :

- s'inscrit dans un contexte économique et financier national compliqué, avec une perspective de faible croissance qui va se traduire sur notre budget par une contribution aux redressements des FP de plus de 266 000 € et une augmentation atone des bases fiscales (+0.4 %)
- s'inscrit autour d'un projet communautaire avec le transfert de nouvelles compétences et se traduira par une absence de dynamisme de nos ressources économiques (atout majeur de notre commune)

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la COBAN, depuis le 1^{er} janvier 2017 exerce maintenant de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences liées

- au développement économique avec l'adoption du régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique),
- au tourisme,
- au S.D.I.S.,
- à la mission locale.

Ainsi les ressources communales transférées à la COBAN avec la neutralisation des transferts des ressources

(sources : état1081- 2016 + fiche DGF 2016 provisoire) seront les suivantes :

CFE	CFE SIBA	CVAE	IFER	TASCOM	TAFNB	CPS	Compensations fiscales liées à la fiscalité économique	Ressources transférées
1 635 481 €	349 358 €	891 654 €	44 967 €	566 346 €	9 487 €	267 609 €	4 673 €	3 769 475 €

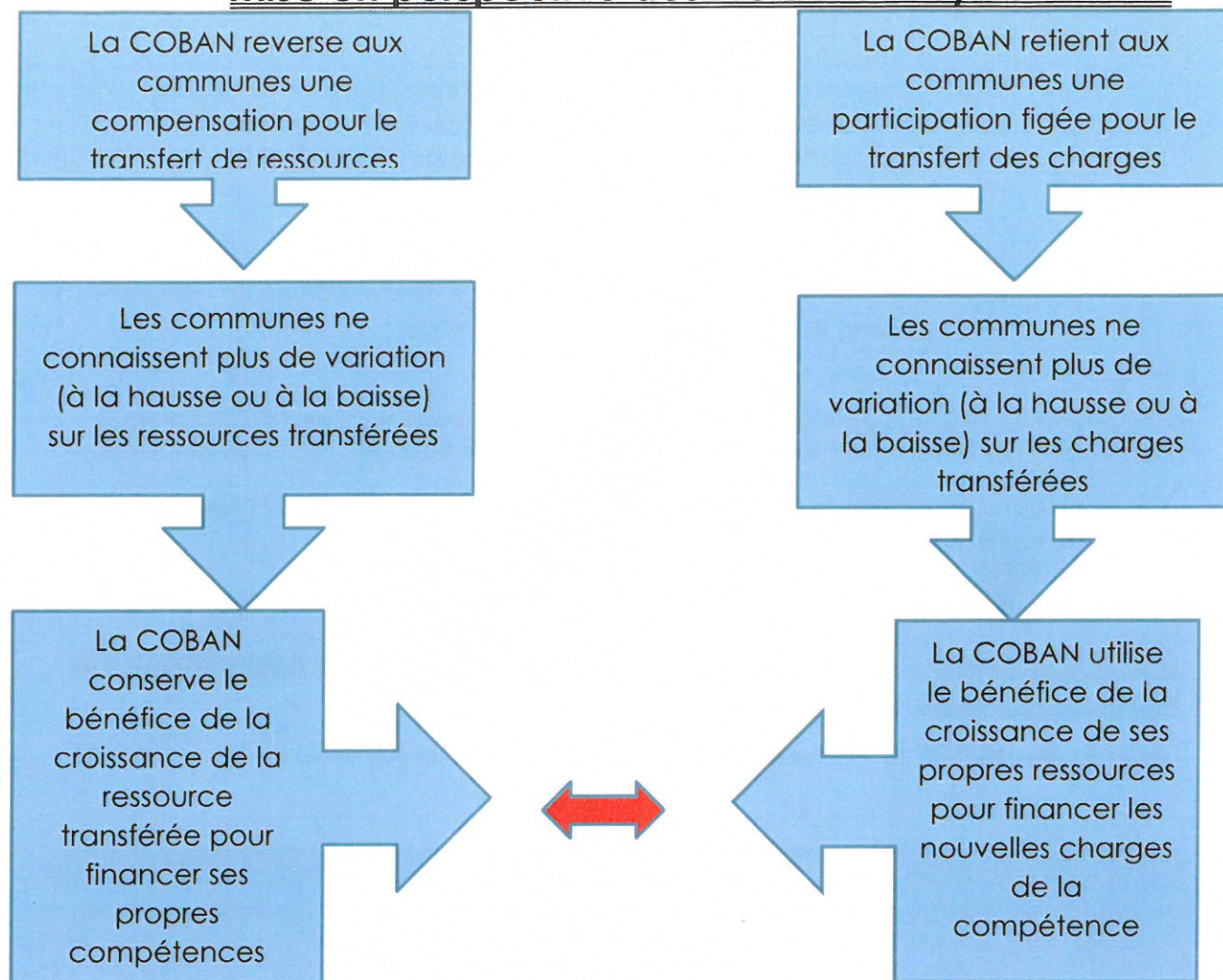
Et la neutralisation des charges transférées en 2016 :

SDIS	TOURISME subvent°	charges	MISSION LOCALE	Z.A.E. charges < amortissements	Charges transférées
123 704 €	87 600 €	14 720 €	15 576 €	10 151 €	54 350 €
					306 101 €

Attributions de compensation nette des charges transférées :



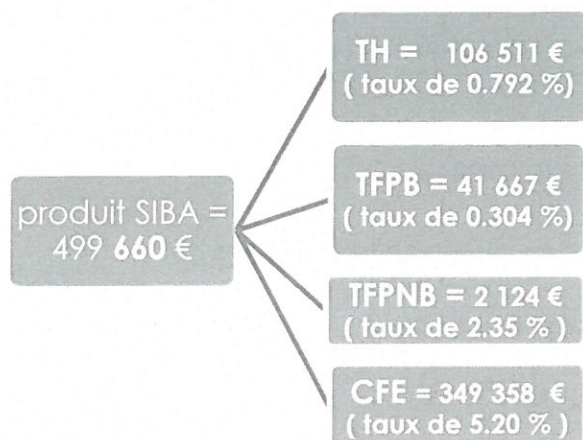
Mise en perspective des AC dans le système FPU



Le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) va se répercuter sur notre budget et en particulier sur la fiscalité liée à la contribution du SIBA.

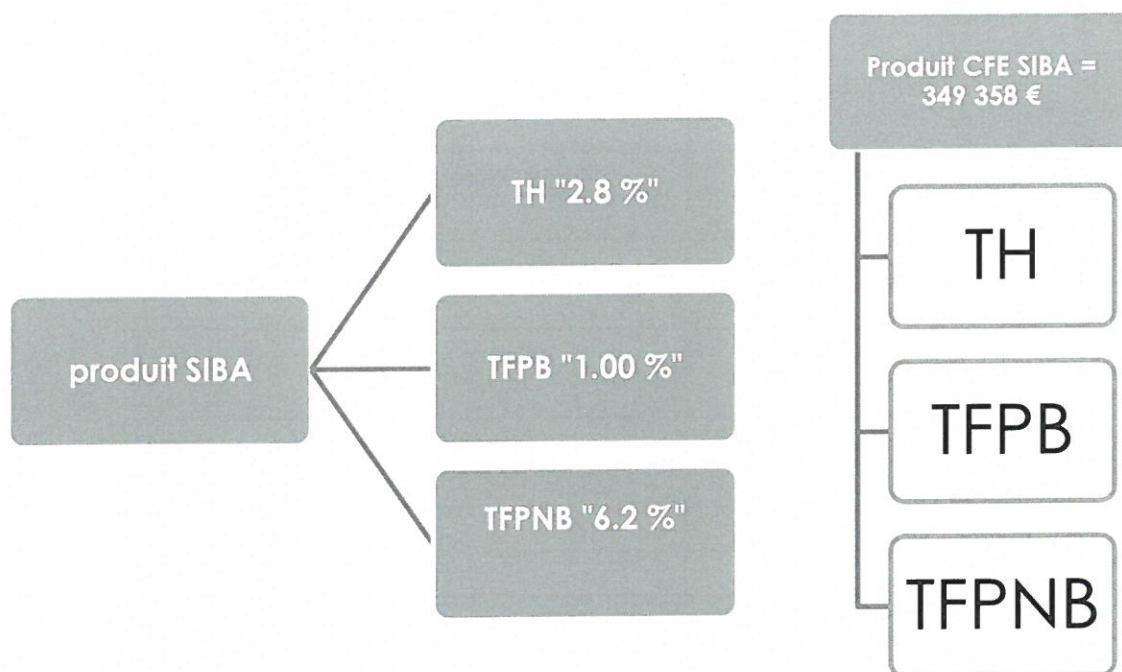
Rappel : le produit attendu par le SIBA est réparti selon les calculs de la DRFIP sur les quatre taxes composant la fiscalité additionnelle.

Avant le passage en FPU : contribution fiscalisée sur les 4 taxes



Après le passage en FPU : contribution fiscalisée sur 3 taxes

En 2017 du fait de l'adoption de la FPU sur le territoire de la COBAN, le SIBA verra son produit exclusivement prélevé sur la taxe d'habitation et des deux taxes foncières (TFPB et TFPNB), ce qui va générer une hausse de la fiscalité sur ces trois taxes pour la part « syndicats ».



Afin de donner aux communes la possibilité de compenser fiscalement ce report de pression fiscale, la COBAN reversera aux budgets communaux les derniers produits de CFE perçu par le SIBA sur les attributions de compensation. Afin de limiter les effets du report de la part « syndicats » une diminution des taux communaux est nécessaire afin de neutraliser cette pression fiscale.

(En prenant en compte ce dispositif nous arrivons à neutraliser la hausse SIBA, plusieurs incertitudes sont à noter du côté des bases ainsi que de la répartition des taux SIBA)

Les taux prévisionnels de la commune seraient les suivants :

	TAUX	TAUX	BASE	PRODUITS	PRODUITS	ECART
	2017	2016	2016	2017	2016	
TH	20,85%	22,88%	12 810 385	2 670 965	2 931 016	260 051
TFPB	6,31%	6,92%	13 710 440	865 129	948 762	83 634
TFPNB	44,92%	49,16%	90 419	40 616	44 450	3 834

TOTAL

3 576 710 € 3 924 229 € 347 518 €

Le budget principal de la commune pour 2017 en FONCTIONNEMENT devrait se présenter sous cette configuration :

	dépenses	recettes	
011	2 970 000 €	1 000 000 €	70
012	6 420 000 €	10 328 000 €	73
014	100 000 €	2 020 000 €	74
65	970 000 €	113 880 €	75
66	520 000 €	130 000 €	013
67	8 000 €		
sous total réel	10 988 000 €	13 591 880 €	sous total réel

		3 646 670 €	002
023	5 943 000 €		
042	409 000 €	101 450 €	042

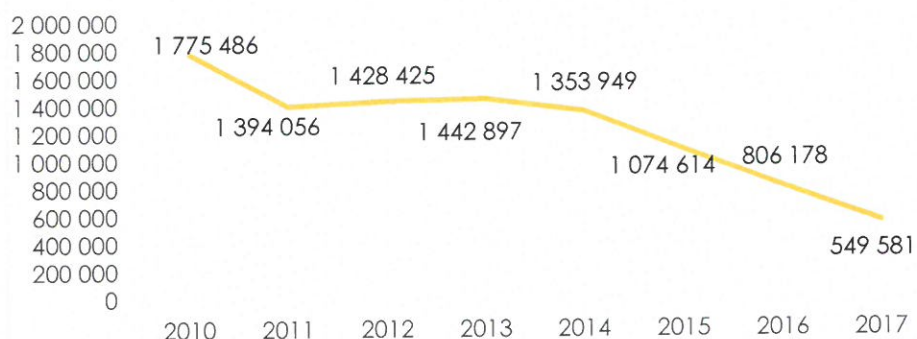
sous total ordre	6 352 000 €	3 747 120 €	sous total ordre
------------------	-------------	-------------	------------------

Total dépenses	17 340 000 €	17 340 000 €	Total recettes
----------------	--------------	--------------	----------------

Recettes de fonctionnement :

Les inscriptions budgétaires seraient les suivantes :

- chapitre 70 : relatif aux produits des services en augmentation (facturation en année pleine pour le service de mutualisation de la restauration scolaire)
- chapitre 73 : intègre principalement les recettes de la fiscalité locale, les AC ainsi que les recettes liées à la taxe sur l'électricité et sur les taxes sur les droits de mutation.
- Chapitre 74 : Dotations et participations, en baisse avec une estimation de la DGF (à 549 581 €) à enlever la CPS (267 609 €) soit 281 972 € à percevoir.



- Chapitre 75 : concerne principalement les revenus des immeubles en baisse (départ de l'ADAPEI)
- Chapitre 013 : atténuations de charges (contrats aidés) et remboursements AT

Dépenses de fonctionnement :

Les inscriptions budgétaires seraient les suivantes :

- chapitre 011 : Charges d'administration générale en légère augmentation liée à l'inscription en année pleine du poste « alimentation » pour la cuisine centrale.
- Chapitre 65 : autres Charges de gestion courante en diminution suite aux transferts de charges (du SDIS, du tourisme et de la mission locale) à la COBAN
- Chapitre 014 : Atténuations de produits : reversement de la taxe de séjour à l'EPIC « cœur du bassin » et le prélèvement du FPIC pour + de 80 000 €
- Chapitre 66 : Intérêts des emprunts
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles (provisions amendes fiscales et intérêts moratoires)
- Chapitre 012 : charges de personnel : en augmentation par rapport à 2016
 - 10 000 € pour les élections
 - 26500 € l'augmentation du point d'indice 0.6 %
 - 17000 € avancement de grade
 - 115 000 € les ½ traitements non versés en 2016 suite à des CMO* doivent être inscrits en 2017 et représentent la transformation de certains CMO en CLM* ou CLD*.
 - 30 300 € pour la mise en place des C.I. et la gestion des Pacs (Pacte civil de solidarité)

*(CMO = Congés Maladie Ordinaire – CLM = Congés Longue Maladie – CLD = Congés Longue Durée)

Données relatives aux ressources humaines : dispositions issues de l'application de l'article 107 de la loi NOTRe (modification de l'article L.5211-36 du CGCT)

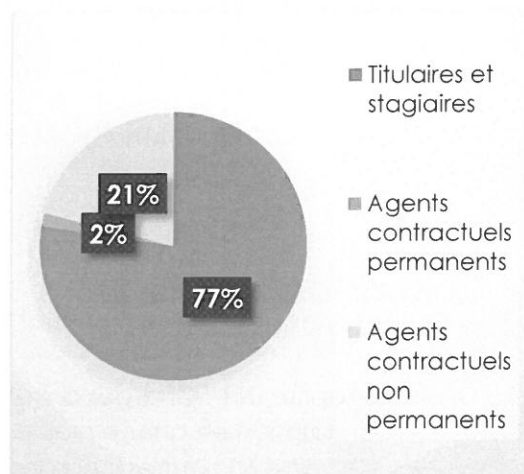
Nouveauté issue de la loi NOTRe, le R.O.B. doit désormais comporter des données relatives aux orientations choisies en matière de structures des effectifs, temps de travail et charges de personnel.

➤ STRUCTURE DES EFFECTIFS

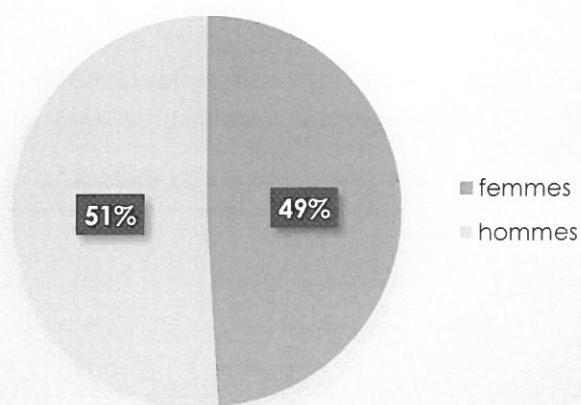
○ Structure globale

La structure des effectifs peut être résumée au 01/01/2017 de la manière suivante :

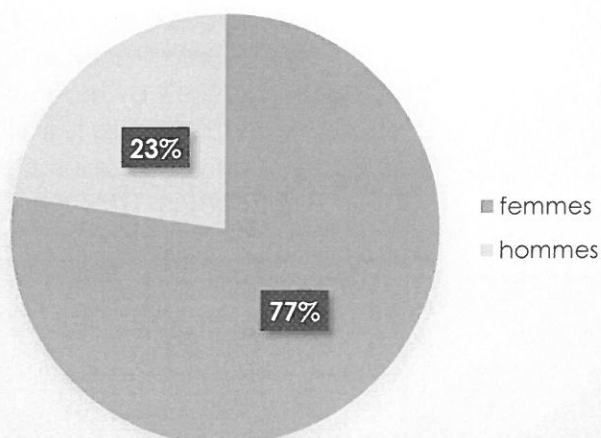
STATUT	EFFECTIFS AU 01/01/2017
Titulaires et stagiaires	148
Agents contractuels permanents	3
Agents contractuels non permanents	40
TOTAL	191



Répartitions femmes-hommes des effectifs Titulaires- stagiaires et agents contractuels permanents



Agents contractuels non permanents



Pour l'année 2017, les prévisions projetées tiennent compte des départs à la retraite, du remplacement d'un agent muté, d'une estimation des remplacements d'agent absents (maladie, accidents de service, congés maternité, disponibilité d'office ...)

o **Structure détaillée au 01/01/2017**

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la commune.

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et contractuels permanents, on peut remarquer notamment que les filières techniques et administratives totalisent 122 agents sur 151.

FILIERE	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS PERMANENTS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	30	2	32
TECHNIQUE	90		90
MEDICO-SOCIALE	10	1	11
POLICE MUNICIPALE	4		4
ANIMATION	14		14
TOTAL	148	3	151

S'agissant des agents contractuels non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

TYPE DE CONTRAT	EFFECTIFS
Agents en contrat de remplacement	26
CAE CUI (contrat aidé de droit privé)	9
Contrat d'avenir	5
TOTAL	40

(23 agents aux écoles, 6 au S.T., 5 agents multi accueil, 2 agents à la cuisine centrale
1 au CCAS/JSVA/PM et urba)

➤ **CHARGES DE PERSONNEL**

○ Au titre de l'année 2016

Pour l'année 2016, tous chapitres confondus (011 et 012), les dépenses de personnel sont de 6 251 870 €

Dont pour les emplois permanents :

Traitements indiciaires = 3 130 136 €

Régimes indemnitaires = 594 149 €

Bonifications indiciaires (NBI) = 35 033 €

Il faut rajouter également les traitements non indiciaires (CUI CAE, stagiaires ...), les charges sociales, les coûts de formation, de la médecine préventive, l'assurance du personnel.

○ Orientations 2017

Pour l'année 2017, tous chapitres confondus (011 et 012), les dépenses de personnel sont estimées à 6 420 000 €.

Le poids de la masse salariale demeure important malgré les actions entreprises pour réduire les effectifs et malgré la maîtrise du « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Il faut être conscient que les effets des mesures prises et qui seront prises ne se feront sentir que sur le moyen et long terme. Cette situation est d'autant plus prégnante que notre commune doit faire face à des décisions prises par l'Etat, qu'il s'agisse entre autres du relèvement progressif (soit jusqu'en 2020) de la cotisation employeur à la CNRACL, de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) dont la mise en œuvre s'échelonnait sur la période 2016-2020, de la revalorisation annuelle du SMIC, ou tout récemment de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % en 2016 et de 0,6 % à compter du 1^{er} février 2017.

Face à ces charges qui sont pour partie imposées par l'Etat, plusieurs pistes ont été d'ores et déjà mises en œuvre :

- Ne pas automatiquement remplacer chaque départ à la retraite, l'organisation des services devant être préalablement réfléchie et adaptée,
- Adapter en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les règles d'avancement de grades des agents territoriaux,
- Limiter les recrutements externes, sauf nécessité particulière,
- Adapter la formation des agents pour plus de compétences, de polyvalence, de mobilité.

➤ **TEMPS DE TRAVAIL ET HEURES SUPPLEMENTAIRES ET ABSENTEISME**

Le temps de travail réglementaire est de 1 607 heures par an (35h/ semaine) auxquelles se retirent 1 jour de « pont » et 5 jours de congés supplémentaires.

Les heures supplémentaires pour l'année 2016 se sont élevées à 818 heures

La prévision pour l'année 2017 est identique.

L'absentéisme pour maladie en 2016 (en jour calendaire) :

CMO = 4430 jours

CLM = 1880 jours

CLD = 77 jours

} soit 6387 jours de maladie



17,5 agents/jour

Le budget principal de la commune pour 2017 en INVESTISSEMENT devrait se présenter sous cette configuration :

	dépenses	recettes	
16	602 200 €	3 794 390 €	1068
204	298 100 €	850 000 €	10
20	254 900 €		
21 hors urba&ST	202 913 €	87 163 €	13
21 urba	280 000 €		
21 ST	5 437 400 €	27 000 €	27
27	139 200 €		
sous total réel	7 214 714 €	4 758 553 €	sous total réel
RAR	2 291 688 €	88 393 €	RAR
		5 943 000 €	021
001	1 591 094 €		
040	101 450 €	409 000 €	040
041	1 465 705 €	1 465 705 €	041
sous total ordre	3 158 249 €	7 817 705 €	sous total ordre
Total dépenses	12 664 651 €	12 664 651 €	Total recettes

Recettes d'investissement :

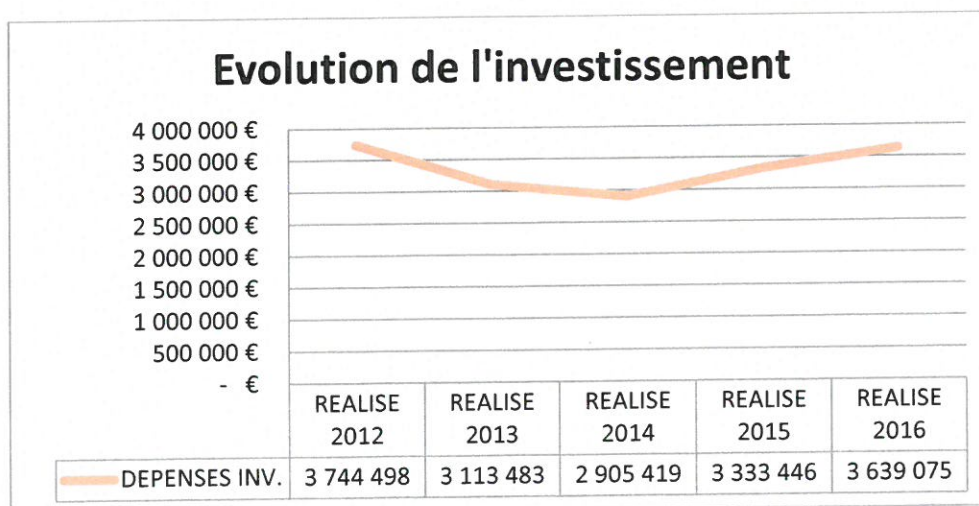
Les inscriptions budgétaires seraient les suivantes :

- chapitre 10 : le FCTVA pour 530 000 € et la taxe d'aménagement pour 320 000 €
- chapitre 13 : subventions liées à l'opération 17 (CAB)
- chapitre 27 : Refacturation du budget de l'eau (quote-part de l'emprunt)
- chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) et 041 (opérations patrimoniales) : écritures d'ordre
- chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement
- la reprise du résultat 2016 pour 3 794 390 €

Dépenses d'investissement :

Les inscriptions budgétaires seraient les suivantes :

- chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts
- chapitre 204 : participation au PEI de la gare (2/5) ainsi que le 2^{ème} versement de la ZAC du quartier de facture
- chapitre 27 : 2^{ème} versement de la ZAC du quartier de Facture
- chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
 - PLU (études)
 - Maitrise œuvre salle des fêtes
 - Maitrise œuvre salle polyvalente
 - CAB
 - Achat de logiciel
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : (dont les principales opérations)
 - Agrandissement de l'UJB
 - Salle des fêtes
 - Marché à bon de commande pour la voirie
 - Les travaux liés à l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
 - Mise en conformité du pluvial
 - Quai au port de Biganos
 - L'achat de la salle du C.E. de Smurfit Kappa (1/3 en 2017)
 - Achat d'un véhicule électrique
 - Réfection de la piste d'athlétisme
- En AP/CP
 - P.T.M. (solde des travaux et aménagements du chenil)
 - CAB
 - Salle multisports



Le budget annexe du service des transports scolaires :

Le budget du service des transports s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement 2016 pour 201 514 €, avec une subvention communale d'équilibre de l'ordre de 64 283 €.

Pour 2017 le budget reste identique au BP 2016, soit une subvention du conseil départemental de 130 000 € et une subvention communale de 100 000 €.

Le budget annexe du service de l'eau potable :

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2012 la société VEOLIA EAU exploite le service.

La balance du service eau potable pour 2016 fait apparaître les résultats suivants :

SECT° Exploitation			
	dépenses	recettes	
011	2 900 €	215 500 €	70
65	883 €	2 930 €	77
66	9 040 €		
SS T réel	12 823 €	218 430 €	SS T réel

582 679 € 002

042	90 240 €	13 305 €	042
SS T ordre	90 240 €	595 984 €	SS T ordre

Total dépenses	103 063 €	814 414 €	Total recettes
----------------	-----------	-----------	----------------

SECT° investissement			
	dépenses	recettes	
16	50 174 €	68 631 €	1068
		11 478 €	13
21	34 379 €	7 999 €	27
SS T réel	84 553 €	88 108 €	SS T réel
RAR 2016	191 204 €	70 000 €	RAR 2016
		44 270 €	001
040	13 305 €	90 240 €	040
041	7 999 €	7 999 €	041
SS T ordre	21 304 €	142 509 €	SS T ordre

Total dépenses	297 061 €	300 617 €	Total recettes
----------------	-----------	-----------	----------------

Soit un excédent total de 714 907 €

RI : subvention tranche 12A par le conseil départemental

DI :

- mise en place de pompe aux Argentières
- poteau incendie rue des colverts
- solde des engagements sur la sectorisation des réseaux.

Pour 2017 la balance prévisionnelle serait comme suit :

Section exploitation			
	dépenses	recettes	
011	20 000 €	200 000 €	70
65	1 500 €		
66	8 210 €		
67	15 000 €		
SS T réel	44 710 €	200 000 €	SS T réel

		711 350 €	002
023	780 640 €		
042	100 000 €	14 000 €	042
SS T ordre	880 640 €	725 350 €	SS T ordre

Total dépenses	925 350 €	925 350 €	Total recettes
----------------	-----------	-----------	----------------

Section investissement			
	dépenses	recettes	
16	53 000 €		
20	100 000 €		
21	300 000 €		
23	441 196 €	24 000 €	27
SS T réel	894 196 €	24 000 €	SS T réel
RAR 2016	191 204 €	70 000 €	RAR 2016
		124 760 €	001
		780 640 €	021
040	14 000 €	100 000 €	040
041	24 000 €	24 000 €	041
SS T ordre	38 000 €	1 029 400 €	SS T ordre

Total dépenses	1 123 400 €	1 123 400 €	Total recettes
----------------	-------------	-------------	----------------

Avec la reprise des résultats antérieurs (002), les prévisions budgétaires d'établiraient de la façon suivante :

Des recettes d'exploitation pour 200 000 € et

en investissement

- le changement de canalisation (CAB) pour 170 000 €
- des extensions de réseaux et branchements riverains.
- Un surpresseur pour sécuriser l'alimentation des Argentières
- Un compteur (afin de comptabiliser l'achat d'eau à la Lyonnaise pour le Quartier Bas)
- Des travaux de sécurisation des deux stations de pompage

